Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le
ID : 033-253306310-20221118-2022_05_61-DE

SYNDICAT MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE l'Estuaire DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux, le 18 novembre à 14h00

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, **le vendredi 18 novembre 2022 à 14h00,** en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 14 octobre 2022

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Michele SAINTOUT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Ghislaine GUILLEN, Mme Véronique HAMMERER, Mr Stéphane LE BOT, Mr Louis CAVALEIRO, Mr Jacky BOTTON, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC,

Excusés : Mme Célia MONSEIGNE, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mr Jean PROU, Mr Henri SABAROT, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique FERREIRA, Mr Olivier ESCOTS, Mr Vincent BARRAUD, Mr COTIER

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD du département de la Charente-Maritime, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mr Cyril PENAUD

Membres en exercice : 16
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°2022-05-61
Animation du SAGE et animation « Zones Humides » - demandes de subvention pour l'année 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vu les dispositions et règles liées à l'enjeu zone humide ;

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions respectives de 104 088€ et 71 406 €, correspondant aux subventions d'animation du SAGE Estuaire et des Zones Humides, pour 2 années 2023 et 2024, aux taux d'aides respectifs de 70% et 50% auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions respectives de 6 093€ et 13 192 € correspondant aux subventions d'animation du SAGE Estuaire et des Zones Humides, pour 2023, aux taux d'aides respectifs de 10% et 20% auprès du Département de la Gironde ;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 18 novembre 2022.

La Présidente

Pascale GOT

Le secrétaire de séance

Cyril PENAUD

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.